

Le Tunisien

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS INDIGÈNES
ÉDITION FRANÇAISE

ADMINISTRATION & RÉDACTION:
27, boulevard Bab-Menara, TUNIS

Directeur politique : ALI BACH-HAMBA

ABONNEMENTS : un an, 8 francs.
PUBLICITÉ : on traite à forfait.

Le Gouvernement Français et la Tunisie

Le Temps a publié mardi dernier, concernant les dispositions prises par le Gouvernement français pour la réforme de la medjba, un article dont nous n'avons sans doute pas besoin de souligner l'importance.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le Gouvernement français n'a pas tenu compte des votes de la Conférence Consultative sur la réforme de la medjba.

Le Parlement français, par l'organe de sa Commission du Budget, réclamait depuis plusieurs années la réduction de cet impôt accablant (25 fr. 85 par tête pour tous les adultes, riches ou pauvres) comme un « acte d'équité et de bienveillance » dû à nos protégés. Entraînés par le parti arabophile, les délégués colons firent bloc, et à l'unanimité moins deux, ils décidèrent qu'ils rejetteraient tout impôt qui atteindrait les Européens et tout emploi au profit des indigènes des plus-values des recettes tunisiennes. Dans ces conditions, la réforme ne pouvait apporter aucun soulagement à ces derniers. Puis, malgré les supplications des délégués indigènes, ils proposèrent de compenser le déficit que doit causer la réduction de la medjba en étendant ces impôts aux habitants des cinq villes de Tunis, de Sousse, de Kairouan, de Monastir et de Sfax, qui en avaient été exemptés par les beys, et en créant un impôt nouveau sur les biens habous. Le délégué juif fit remarquer que, sur 43.000 juifs habitant Tunis, 12.000 sont inscrits aux bureaux de bienfaisance. Un délégué musulman exposa que, les industries locales étant en pleine décadence, il y a des ouvriers dont le salaire quotidien ne dépasse pas 25 centimes. Cette misère d'ailleurs n'était pas ignorée, car pendant la disette de l'été dernier 10.000 musulmans ont vécu pendant des mois d'une distribution de 300 grammes de pain par jour que leur faisait l'Administration. Exiger de ces malheureux une medjba même réduite à 15 francs, eût-ce été un acte de bienveillance? Quant aux biens habous, les revenus de ceux que l'on appelle les habous publics sont consacrés à entretenir la magistrature musulmane, des écoles et des hôpitaux indigènes. En les imposant, on aurait purement et simplement dépouillé des œuvres indigènes d'intérêt public pour couvrir d'autres dépenses. Eût-ce été là une mesure d'équité?

A ces projets inacceptables, le Conseil des Ministres, saisi de la question par le ministre des Affaires Étrangères, a décidé, dans sa réunion de vendredi, d'inviter le Gouvernement du Protectorat à en substituer d'autres conformes aux intentions du Parlement.

La medjba sera réduite provisoirement à 18 fr., et plus tard à 15, quand des plus-values que l'on prévoit auront été réalisées. La compensation nécessaire sera demandée à des centimes additionnels sur les impôts directs et à des unifications de taxes sur les impôts indirects. Si l'intérêt supérieur qu'il y a à faciliter leur établissement sur le sol tunisien explique qu'on exempte la production des colons des impôts directs, il est inadmissible qu'en

prétendant étendre cette immunité même aux impôts indirects qui ne frappent que la consommation, ils rendent impossible l'organisation d'un régime fiscal judicieusement équilibré. Ces unifications exigeront donc de la population européenne un sacrifice d'une centaine de mille francs. Ces cent mille francs, joints à un million que produira une redevance nouvelle consentie par la Compagnie des phosphates de Gafsa, constitueront pour la population indigène un dégrèvement total de 1.100.000 francs. Il y aura ainsi pour elle une très sérieuse diminution de charges, en même temps qu'une meilleure répartition des impôts.

Ces mesures auront un grand retentissement en Tunisie et, nous en sommes convaincus, le retentissement le plus heureux. On ne se rend pas encore suffisamment compte en France combien ce petit pays tunisien est particulier. Il y a deux quotidiens arabes, cinq ou six journaux hebdomadaires arabes, deux organes des intérêts juifs en français, un organe des intérêts musulmans en français. On ne voit rien de semblable dans le reste de notre empire colonial. Tous ces journaux ont plus ou moins de lecteurs; il s'est ainsi créé un public qui s'élargit de jour en jour et une opinion indigène qui observe nos actes avec un intérêt croissant. Cette opinion est encore mal assurée de nos intentions, timide et craintive à notre égard; elle entend à la fois des paroles bienveillantes qui lui viennent de la métropole et les propos haïeux et insultants qui s'impriment en Tunisie depuis un an ou deux que la campagne arabo-phobe bat son plein. Elle ne dénie pas bien où est la vraie voix de la France et ce qu'elle a à espérer ou à craindre de nous. La dernière session de la Conférence Consultative, avec cette allure de combat contre l'élément indigène qu'on lui avait imprimée, l'avait bouleversée et remplie d'inquiétudes. La décision du Gouvernement lui apportera une preuve claire et indiscutable que la France prend au sérieux son rôle de protectrice et que nos protégés peuvent avoir confiance dans ses promesses.

Et nous espérons que sur les colons eux-mêmes cette décision exercera une influence salutaire. Elle les aidera à se ressaisir en leur démontrant combien on les trompe et combien on les égare.

On les trompe en leur faisant croire que le sort des indigènes ne préoccupe en France que quelques humanitaires isolés. Il existe dans nos possessions 45 millions d'autochtones, peuples de toutes races et à tous les degrés de la civilisation. Notre pays a charge d'âmes à leur égard aussi bien qu'à l'égard des colons qui vont chercher fortune au milieu d'eux. La question indigène n'est donc pas spéciale à la Tunisie; elle est posée dans notre immense empire colonial tout entier. Telle est l'importance qu'il n'est plus permis à un homme politique de n'avoir pas une opinion sur elle. Or, plus on l'étudie et plus il apparaît que si elle comporte des solutions diverses suivant les circonstances locales, ces solutions, quelles qu'elles soient, ne peuvent être cherchées que dans une stricte application de la justice. Justice pour les colons,

cela va de soi; mais justice aussi pour les indigènes, et pas seulement une justice qui se bornerait à empêcher qu'on abuse de leur faiblesse, mais une justice active qui fasse le possible pour leur relèvement matériel et moral. Cette conviction, on peut le dire, est aujourd'hui unanime dans le Gouvernement, dans le Parlement et parmi les personnes qui s'occupent des questions coloniales. Et il n'est pas à présumer qu'elle se modifie à l'avenir, car ce n'est pas par un simple effet de l'esprit d'humanité qu'elle s'est ainsi propagée, ce dont paraissent s'être aperçus les journaux. C'est par un sentiment bien entendu de notre intérêt national, qui veut que nos colonies soient paisibles et prospères.

Et l'on égare notre colonie tunisienne en l'habituant à ce mépris des indigènes qui s'affiche si violemment maintenant dans une partie de ses journaux. A quoi cela peut-il conduire? A répandre parmi les indigènes une exaspération dont les colons seront ensuite les premiers à souffrir, comme cela est arrivé autrefois en Algérie. Et à inspirer à la métropole des préventions dont les colons pâtiront également, car ils perdront la part d'influence à laquelle ils pourraient légitimement prétendre dans les affaires de leur pays. Quand on a passé son année à représenter sans raison, sans générosité et sans mesure les musulmans comme des êtres dénués de sens moral, faibles et voleurs, et les « Jeunes-Tunisiers » qui ont pour programme le rapprochement des deux races comme d'hypocrites et ténébreux conspirateurs; quand on a annoncé avant la session de la Conférence Consultative qu'on en ferait un champ de bataille où l'on se donnerait pour but d'humilier l'élément indigène, que veut-on que pensent et les pouvoirs publics métropolitains responsables de l'ordre en Tunisie, et les hommes désintéressés qui, de France, observent ce qui se passe dans la colonie? Une assemblée qui se laisse dominer par un pareil esprit a-t-elle conservé sa liberté d'examen? Ses avis ne sont-ils pas disqualifiés à l'avance? Et n'est-il pas fatal que, comme il vient d'arriver pour la medjba, on les tienne pour non avenus?

Haine des indigènes, désaveu de la métropole; les colons comprendront combien il serait déraisonnable de continuer à se laisser compromettre par une campagne qui ne peut pas donner d'autres résultats.

LE BUDGET DE 1910

Rapport du Résident Général à S. A. le Bey

Du Rapport qui précède le décret de promulgation du budget de la Tunisie pour 1910, nous extrayons le paragraphe suivant qui concerne plus particulièrement la réforme de la medjba:

Monseigneur,

Le Gouvernement, après avoir pris l'attache de M. le Ministre des Affaires Étrangères, fait à Votre Altesse des propositions pour réaliser au budget de 1910 une importante réforme de la medjba.

Il n'a pas paru possible d'opérer le dégrèvement partiel de cet impôt au moyen de la combinaison suggérée par la Conférence Consultative. Ce n'est pas au moment où tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'un impôt de

capitation, qui frappe indistinctement les riches et les pauvres, est un mauvais impôt, que l'on peut y assujettir en bloc la population de villes qui ne le supportaient pas. Cette population, qui compte beaucoup plus de pauvres que de riches, se verrait imposer du jour au lendemain une surcharge dépassant de beaucoup ses facultés: d'autant plus que si, dans les campagnes, il y a souvent plus de demandes que d'offres de main-d'œuvre, il n'en est pas de même dans les villes et notamment à Tunis, où les petites industries indigènes sont de plus en plus atteintes par le chômage. Sans doute, les inégalités fiscales, quelle que soit leur origine, ne peuvent avoir qu'un temps; une politique prévoyante doit être inspirée par la préoccupation de ramener les impôts à un taux qui permette à tout le monde de les supporter. C'est conforme à la justice que le paiement des impôts soit également dû par tous ceux qui profitent des dépenses de l'Etat, afin qu'aucun ne paye plus que sa part. Mais il y a des ménagements à apporter dans l'application de ce principe: la situation économique des collectivités exemptes de telle ou telle charge fiscale ne peut être brusquement aggravée; il importe de leur donner le temps et le moyen de se préparer à subir la loi commune. Le Gouvernement fait tous ses efforts pour le relèvement des industries indigènes; il espère que des circonstances économiques favorables amèneront la population des villes à profiter davantage des éléments d'activité introduits dans la Régence par le Protectorat Français. Un jour viendra où les générations nouvelles ne pourront plus prétendre à l'immunité, parce que la medjba, payée par tous, aura été réduite à un taux qui ne sera plus écrasant pour personne.

Pour le moment, il y a lieu de considérer que ceux des citoyens qui possèdent des immeubles ruraux seraient atteints par la réforme, puisqu'ils paieront la surtaxe résultant de l'unification de l'achour et les centimes additionnels sur l'achour, le canonn, les mradjas et l'impôt foncier spécial de Djerrâ. D'autre part, la population indigène des villes va supporter la plus grosse part des 22 centimes additionnels à la taxe sur la valeur locative des propriétés bâties. Cette population souffrira ainsi, les a présent, un dégrèvement de la medjba, mais elle y contribuera au moyen de taxes proportionnelles à la fortune des assujettis et dont le recouvrement sera facile parce qu'elles ne heurteront ni l'équité ni l'humanité.

En présence du vote de la Conférence Consultative, le Gouvernement a préféré réserver les nouvelles taxes ayant le caractère d'impôts généraux qui ont soulevé les protestations de cette assemblée, c'est-à-dire les taxes sur le timbre, l'enregistrement, les mutations et l'impôt des licences. Il n'a retenu du projet de M. le Directeur général des Finances que des mesures qui ont plutôt un caractère de police fiscale, puisqu'il s'agit non pas de taxes nouvelles, mais d'immunités à faire disparaître et d'unifications à établir au regard de taxes proportionnelles qui frappent déjà le plus grand nombre de ceux à qui elles s'appliquent. Ces mesures, qui se traduisent par la généralisation de la surtaxe au droit d'exportation sur les huiles, par la taxation au droit plein de l'alcool contenu dans les vermouths et par la suppression de l'enregistrement facultatif au droit fixe de 1 fr. des actes assujettis au droit proportionnel, fournissent un appoint de 45.400 francs nécessaire pour l'équilibre de la réforme, laquelle serait réalisée au moyen de trois ressources principales: 1° la redevance supplémentaire que la Compagnie de Gafsa s'est engagée à fournir en vertu d'une nouvelle convention; 2° l'unification du principal de l'achour au taux en vigueur dans les territoires d'achour en nature; 3° des centimes additionnels sur les cotes indigènes des impôts directs.

Pour obtenir de la Compagnie de Gafsa la redevance supplémentaire évaluée à un million, dont il vient d'être fait état, le Gouvernement a dû consentir à une prorogation de la durée de sa concession. Une ressource de cette nature et qui consiste à escompter des recettes qui ne devaient échoir qu'à partir de 1956, présente un caractère exceptionnel sur lequel il n'est pas besoin d'insister. Elle se justifie par la nécessité impérieuse, reculée de loin, de réduire un impôt de capitation que la France a sévèrement jugé et par l'impossibilité de trouver une con-

tre-partie suffisante à ce dégrèvement dans l'aggravation des impôts directs frappant les indigènes et qui sont déjà bien lourds.

L'unification de l'achour pèsera presque exclusivement sur la population indigène. En effet, les cotes des Européens pour les cultures en blé des territoires d'achour en argent ne se sont élevées, en 1908, qu'à la somme de 1.609 francs 83.

Les 22 centimes additionnels sur le canonn, les mradjas, l'impôt foncier de Djerrâ et la taxe locative des propriétés bâties frapperont exclusivement les cotes indigènes.

S'il avait été possible d'obtenir à ce prix le dégrèvement de 15 francs prévu dans le projet de M. Dabourdiou, le Gouvernement n'aurait pas hésité à maintenir intégralement les 22 centimes additionnels proposés sur les cotes indigènes de l'achour; mais on n'aurait pu réaliser ainsi qu'un dégrèvement à 17 francs. Il a semblé plus équitable, l'achour devant déjà fournir, du fait de son unification, une première ressource de 578.000 francs, de ne porter qu'à 15 le nombre des centimes additionnels qu'il supporterait et d'exempter de ces centimes les cultures en blé des territoires d'achour en argent, dont l'impôt en principal se trouvera relevé de plus de 30 francs par mechia, jusqu'à ce que le taux de la medjba ait pu être abaissé à 15 fr.; auquel cas, par compensation, les centimes additionnels de l'achour pourraient être généralisés et portés à 22.

Si lourdes que soient ces surtaxes, auxquelles le Gouvernement desiré ne pas donner un caractère définitif, la population indigène est assez sensible à l'idée de justice pour reconnaître qu'un déplacement de charges au profit de celui qui ne possède rien et au détriment de celui qui possède, proportionnellement à ce qu'il possède, est une œuvre de progrès et de paix sociale. Elle verra d'ailleurs une preuve de la sollicitude du Gouvernement dans l'affectation qu'il a donnée à la redevance supplémentaire de la Compagnie de Gafsa. Grâce à cette redevance les charges fiscales de la population indigène ont pu être réduites de un million qui, réparti sur tout le territoire, a permis de donner à la réforme, dans tous les cas, le caractère d'un abaissement sensible.

Le Gouvernement, en abaissant à 18 francs pour 1910 le taux de la medjba, qui correspond par tête à un dégrèvement de 7 fr. 85, ne renonce pas, d'ailleurs, à poursuivre pour une échéance aussi prochaine que possible l'abaissement de la medjba à 15 francs. Il tient en réserve pour cet abaissement le produit du complément des centimes additionnels sur l'achour et aussi les plus-values qu'il espère voir se produire dans les ressources qui viennent d'être affectées au dégrèvement inscrit dans le budget de 1910...

De l'exposé qui précède, rapproché de l'article du Temps que nous avons reproduit en tête de ces colonnes, il ressort à l'évidence que la France a pris au sérieux son rôle de protectrice et que la population protégée peut avoir confiance dans ses promesses. C'est là d'ailleurs ce que nous avons toujours pensé et proclamé!

Nous analyserons très prochainement les dispositions adoptées par la métropole pour amorcer, dès cette année, la réforme de la medjba. Dès et déjà nous tenons à dire que ces dispositions constituent, indubitablement, tout à la fois une amélioration très appréciable du sort des indigènes et un succès mérité pour la campagne que, dans ce journal et ailleurs, nous menons depuis deux ans.

La population tunisienne tout entière, nous en avons la conviction, vouera la même connaissance aux hommes d'Etat, aux parlementaires et aux administrateurs éminents qui, soit à Paris soit à Tunis, ont aidé le Gouvernement de la République à réaliser cette réforme, et impatientement attendent par le prolétariat indigène.

LA VIE LITTÉRAIRE

Les Livres

MARIUS et ARY LEBLOND : *En France*.
 Chaudement disputé, le prix Goncourt vient d'être décerné au roman des frères Leblond, *En France*.

Les frères Leblond ne sont pas tout à fait des nouveaux venus dans la littérature. Nous leur devons déjà un certain nombre d'ouvrages très remarquables par les lettrés. Ces deux puissants évocateurs de vie moderne semblent s'être fait une spécialité de l'analyse des conflits et des haines qui mettent aux prises, aux colonies, des races jusqu'alors étrangères. Ces conflits et ces haines sont admirablement étudiés dans *Le Zézère*, *La Sarabande* et *Les Sortilèges*, ainsi que dans *Le secret des robes* et *L'Oued*, où s'évoquent avec toute leur magie bien vivante l'Algérie et la Tunisie d'à présent, celles des paysages torrides, des villes blanches en dormies sous les palmes ou bien penchées sur des golfes bleus, et assicellées des âmes, de toutes les âmes ardentes et tourmentées, de toutes les âmes inquiètes qui sont comme autant de creusets où le destin, ce mystérieux alchimiste, élabore l'avenir.

Les frères Leblond ont l'intuition de ces choses. L'humanité que le frisson de leurs phrases anime est une humanité élargie qui échappe aux frontières du vieux monde et qui échappe aussi aux bornes des morales anciennes. C'est une humanité âpre, belle d'action, belle de désir, tendue tout entière vers un idéal de vie plus libre et plus logique. Elle évolue, elle palpète, elle souffre, elle espère, elle agit dans des paysages innondés de soleil, sur une terre surchauffée comme dut être la terre jeune encore des époques géologiques durant lesquelles obscurément se formait, dans une fermentation ardente, tous les règnes et toutes les espèces.

En lisant certains chapitres de l'œuvre de Marius et Ary Leblond on a l'impression d'un recommencement, dans l'ordre intellectuel et moral, de ce qui fut, dans l'ordre physique, l'admirable chaos des temps génésiques.

Les deux jeunes écrivains doivent sans doute à leur origine cette tournure d'esprit prophétique. Tous les deux sont nés à la Réunion; or, la grande beauté de l'île fait germer, en même temps que les orchidées et les goyaves, de belles âmes de poètes. Parny, Bertin, Lecomte de Lisle, Auguste Leccassade, Léon Dièra, Dayot, d'autres encore dont ma mémoire ne peut en ce moment évoquer les glorieux noms, sont les fils de la grande île, perle de l'Océan Indien, que sertit d'argent l'écumée des vagues éternelles.

Comme leurs grands aînés, Marius et Ary Leblond, armés de leur talent, sont venus tenter la conquête de Paris. Notre vieille civilisation offrait un vaste champ d'étude à leur curiosité de psychologues. Ce champ, ils le parcoururent, et c'est le résultat de cette exploration qu'ils nous donnent aujourd'hui dans leur nouveau roman *En France*.

Leur héros débarque de la patrie lointaine et le voilà aux prises avec la vaste ville. Quelles seront sur lui les influences de la nouvelle ambiance physique et morale à laquelle il est désormais soumis? Nous assistons à ses nostalgies, à ses révoltes, à ses hésitations, à ses ivresses. Tout cela est analysé avec subtilité et pénétration. L'âme étrangère, l'âme neuve se forme et s'adapte à mesure que les événements de l'intrigue se développent. Point de heurts, point de trous dans cette histoire. Tout s'y enchaîne, tout y obéit aux lois inflexibles de la logique. L'œuvre a l'intérêt et la sincérité d'une véritable autobiographie. Pourtant la fantaisie n'en est point absente. Les jeunes écrivains sont des artistes pour ne l'avoir pas conviée à venir parfumer leur œuvre du doux arôme de ses tresses. Dans Paris qui grouille, qui gémit, qui souffre et qui aime, elle passe parfois, comme bienveillante et blonde, ainsi qu'une Pallas nouvelle sur une nouvelle Athènes. Son ombre amie se mêle aux descriptions qu'elle idéalise, aux anecdotes qu'elle rend plus émue, et c'est sa voix chan-

tante qui donne au style toute sa souplesse et toute sa grâce.

CYRIL : *La main sur la nuque*.

Si l'Académie Goncourt avait eu à couronner, à côté d'un roman, un recueil de nouvelles, son choix aurait sans doute placé au même rang que celui des frères Leblond le livre de M. Cyril. C'eût été justice. Même souci d'art et mêmes qualités de psychologues chez l'auteur de *La main sur la nuque* et chez les auteurs de *En France*.

La main sur la nuque nous présente toute une série de pauvres diables vaincus par la vie et résignés qui traînent à travers la foule indifférente leurs misères et leurs tares. C'est Albert Grubeaux dont le rêve s'obstine entre les quatre murs tristes d'une salle d'hôpital. C'est l'ancien maître d'école que le vice ou peut-être simplement la mauvaise chance ont jeté au ruisseau et qui, dédaigneux, laisse en mourant son dernier trésor, sa chaîne de montre, en héritage à un autre gueux. C'est Evariste Bongrelin, le pauvre rond-de-cuir sans idéal, presque sans pensée, sans volonté surtout. C'est Boniface, qui n'aime au monde que son chien, un chien maigre et galeux, pour qui les lois sociales sont aussi dures que pour l'homme son maître. C'est enfin le paria famélique qui se tue dans un bouge parce qu'il est las d'avoir faim et d'avoir froid.

Le livre de M. Cyril est un beau livre surtout parce que c'est un livre vrai, et aussi parce que c'est un livre de pitié profonde. Après l'avoir lu on se sent l'âme triste de la certitude qu'il puisse exister tant de misère. De quel égoïsme est donc faite la civilisation pour que cela soit encore possible?

J.-H. ROSNY JEUNE : *L'Affaire Derive*.

Voyons, avec J.-H. Rosny, si la classe moyenne, la bourgeoisie, est susceptible de mieux s'adapter aux lois supérieures de la vie. André Derive et Marcelle Calde se rencontrent au hasard des jours. Le désir tisse entre leurs âmes la trame subtile de ses rêts; mais Marcelle Calde est mariée. Prise tout entière par son nouvel amour, elle ne peut supporter un partage qui complique sa vie; alors, à l'insu de son amant, elle supprime l'obstacle. Derive est accusé de complicité et l'opinion publique se déclare contre lui parce que ses doctrines philosophiques ont scandalisé la petite ville où il habite. Le procès légitime la discussion des deux morales, la morale naturelle et la morale sociale. Cependant cette dernière va triompher. Derive serait condamné pour le crime auquel il est étranger si un incident d'audience ne faisait éclater son innocence. Voilà pour l'intrigue. Elle est simple; mais une thèse se cache sous son affabulation. Cette thèse peut se formuler dans cet axiome : *L'énergie de l'âme rend seul supérieur*. Cette énergie profonde se manifeste seulement chez les peuples qui savent entrer en lutte avec la vie pour la dominer au lieu de se laisser dominer par elle. Pour durer, une civilisation doit être empreinte d'une certaine rudesse. La nôtre est mauvaise parce qu'elle est facile. Malheur à qui confond le progrès véritable avec les apparences du progrès! Le progrès véritable n'est point dans les choses extérieures, mais dans la pensée. La force du cœur en mesure l'étiage. Vitruve, un personnage de second plan si on ne considère que l'intrigue, mais de première importance pour qui veut dégager le sens des situations et des événements, énonce ces vérités. Il est le porte-parole de l'auteur et ses arguments expliquent quelles lois obscures mais fatales mettent les acteurs du drame aux prises avec leur destin.

Marcelle Calde est devenue criminelle parce qu'elle n'est pas une véritable civilisée. C'est un être rudimentaire qui s'assimile la civilisation moderne juste assez pour pouvoir créer à son charme féminin une puissance immédiate. Derive fut sa dupe parce que lui aussi n'a pas haussé son idéal sur le piédestal des marbres intangibles. Cet idéal fut de devenir serein au lieu d'être de domination et de discipline intérieure. Le désir eut

beau jeu à affoler ces deux êtres. La femme, sous ses robes de soie et sous le fard délicat qui avivait les roses de ses joues, conservait, sans même s'en douter, tous les instincts primordiaux, les impérieux instincts de luxure et de meurtre qui ensanglantaient trop souvent jadis les cavernes sombres où vivaient nos premiers aïeux. L'homme, malgré toute sa science et toute sa philosophie, n'avait point cuirassé son âme contre les passions qui aveuglent.

La thèse que développe M. Rosny est, on le voit, d'une importance capitale, puisqu'elle met en discussion tous les dogmes sur lesquels s'appuie notre société moderne. Son livre échappe donc à la banalité d'une intrigue de cour d'assises. Peut-être peut-on lui reprocher d'être parfois trop abstrait; mais cela n'est point pour déplaire aux lecteurs qui cherchent, dans un roman, autre chose qu'un repos.

DJELAL ESSAD-BEY. — *Constantinople. De Byzance à Stamboul*.

Voici une étude des plus intéressantes. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'un Turc étudie de la sorte la capitale de l'Empire. Djelal Essad-Bey est un érudit et un artiste. Il a fait surgir de la poussière où elle dormait l'antique et luxueuse Byzance. Voici que la ville de rêve se dessine au mirage de l'Histoire, avec ses palais, avec ses églises, avec son hippodrome, avec son port, avec ses hautes murailles. Mais Byzance agonise, étouffée par trop de faste. Dans le sang et dans l'orgie elle a fermé ses beaux yeux d'icône fardée; alors, aux rives opulentes, où seul son souvenir s'attarde, une autre cité surgit, non moins belle, non moins glorieuse... C'est la musulmane Stamboul.

Djelal Essad-Bey la décrit avec soin. Son livre est l'œuvre d'un amant épris de la beauté d'une sultane, d'un poète qui chante dans l'extase les charmes de sa bien-aimée.

LOUIS LOVIOT : *L'Amour à la française*.

Nul ne connaît mieux que M. Louis Loviot l'époque romantique, à laquelle il a déjà consacré de nombreuses études. Celle qu'il nous donne aujourd'hui prend la forme attrayante d'un roman.

Ce roman est, en même temps qu'une sérieuse et exacte reconstitution, un délicat poème de douce ironie. Les caractères s'y affirment vigoureusement tracés, et l'on évoque des personnages de Daumier dans des décors un peu surannés d'acajou.

Les dames portent gaillardement leurs toilettes de fausses ingénues et se lamentent, à fleur de lèvres, à propos de toutes les tristesses réelles ou chimériques de la vie. Elles s'appellent *Porporina* pour leurs langoureux amants, cependant que l'état civil enregistre plus simplement *Léonie*. Or, un cœur de grisette sentimentale sommeille sous le roide corset et sous les dentelles de la lionne, tandis que le bon ou d'une marquise authentique ne peut effacer les ardeurs que des grand'mères plus librement frivoles lui léguaient, en dépit des modes nouvelles, avec un peu de leur âme, avec leur sang, l'âme et le sang éternellement jeunes de la race française.

Autour de ces femmes, demi-mondaine qui n'aspire qu'à être sage, mondaine véritable qui ne pense qu'à ne l'être point, évoluent des hommes très bien campés par l'auteur, dont l'art sut faire, en deux personnages, toute la synthèse des ridicules de l'époque. Ces deux personnages sont M. Le Courtin, un fantoche d'élégance dont l'âme artificielle n'existe un peu qu'à la lueur des lustres de Tortoni, et le poète Julius O'Reyl, un fat qui écrit des drames sombres et qui prend des poses fatales devant les cheminées des salons plus ou moins littéraires où il fréquente; ce qui n'empêche qu'il n'a chez lui souci que de son livre de dépenses quotidiennes et de la grasse et odorante personnalité de sa femme de ménage.

Tous ces gens étoufferaient certainement dans l'atmosphère ridicule et morbide que, par snobisme, ils se sont volontairement créée, si les aromes vivifiants du gai siècle ne venaient pas jusqu'à eux avec de Valquenays, un fils d'émigré, pour qui se sont perpétuées jus-

qu'à ce jour, aux rives du Rhin, les traditions de la Régence. Apôtre de l'*Amour à la française*, ce survivant d'une autre époque désorganisée malgré lui, sans presque s'en apercevoir, mais parce que tel doit être logiquement son rôle, toute cette société factice. A ce sauveur les femmes ouvriront volontiers les bras. Par sa bonne humeur il déride aussi les hommes. Mais, hélas! la guérison des autres est au prix de son propre équilibre moral, et c'est là la suprême habileté de l'auteur de nous avoir montré comment de Valquenays devient la victime de son propre apostolat.

Dans ces phrases brèves, il ne m'a point été possible de dire tout le charme de ce roman qui joint au sérieux de la documentation toute la fraîcheur de son intrigue légère. L'histoire s'y parfume d'un doux parfum d'alcôve, et la trame sur laquelle brode M. Loviot à l'éclat pailleté des plus souples dentelles, celles qui enveloppaient, au Palais Royal d'alors, la nudité rose des plus belles pécheresses.

PAUL BRUZON.

LE PRIX DE GONCOURT

Le jeudi 23 décembre a eu lieu, au Café Voltaire, le banquet offert à Marius Ary Leblond à l'occasion du Prix de Goncourt qui vient de leur être attribué à l'unanimité. Cette belle fête des lettres et de l'amitié a été une des plus touchantes manifestations de la vie littéraire de ces dernières années. Les écrivains et les artistes illustres, les amis chaleureux, les admirateurs inconnus qui se pressaient à ces agapes ont prouvé par leur présence, leur enthousiasme et leurs bravos en quelle haute estime ils tiennent ces jeunes écrivains dont l'œuvre généreuse est déjà si riche.

Le grand J.-H. Rosny, qui depuis l'arrivée des jeunes créoles à Paris n'a cessé de les encourager de son affection et de son admiration, présidait. Dans un remarquable discours, il a retracé la carrière des deux frères et a dit combien l'Académie de Goncourt s'était honorée en couronnant leur beau roman *En France*.

La présence de nombreux et frénétiques Polonais témoignait de leur reconnaissance pour Marius Ary Leblond qui, dans un noble et beau livre, ont pris la défense de la Pologne. Les Tunisiens qui ont lu l'*Oued* et la *Grande île de Madagascar*, et qui savent avec quel dévouement ces deux écrivains prennent la défense des peuples opprimés n'en seront pas surpris.

Mme la duchesse de Rohan, ce poète toujours ému et sincère, représentait l'Académie de la « Vie heureuse » et affirmait une fois de plus que les grandes dames françaises ont toujours encouragé les lettres et les arts. Charles Géniaux, qui parlait au nom de la jeune génération des romanciers, a prononcé quelques paroles qui, sans doute, intéresseront nos lecteurs :

MES CHERS AMIS,

On ne saurait vous connaître sans vous aimer, et l'amitié qu'on éprouve pour vous est inaltérable parce qu'elle se base sur l'estime profonde que nous avons tous de vos caractères.

Après dix années de lutte, Paris n'a pas flétri vos cœurs. Vous avez gardé toute votre fraîcheur d'esprit, toute votre bonté. Vous êtes restés les fils de votre île. Mais parce que vous êtes nés à la Réunion, dans un paradis terrestre, je n'irai cependant pas jusqu'à dire que vous êtes des anges; vous êtes pour nous mieux que cela, vous êtes des hommes généreux dont la vie courageuse a grandi les mérites naturels. Chez Marius et Ary Leblond, les écrivains sont inséparables des amis. Toutes leurs œuvres sont des actes d'amitié et d'altruisme. Voici pourquoi, ce soir, moi que vos intimes avaient chargé de prendre la parole, je m'aperçois que, dans cette salle, il n'y a pas une personne qui, après avoir lu vos livres, ne puisse se déclarer votre ami. C'est donc au nom de tous que je m'exprime.

Laissez-moi vous dire encore, mes chers amis, que nous sommes d'accord avec vous sur l'orientation de la nouvelle littérature. Vous nous avez donné la conscience d'une plus grande France, d'une France universelle qui s'impose à l'étranger par la puissance du génie de notre race.

Il fut un temps où il était de bon goût d'être patriote avec décence et presque en s'excusant.

(H) Fasquelle, éditeur.

Après le magnifique exemple que vous nous donnez, je déclare, quant à moi, que notre génération littéraire doit travailler de toute sa force à cette expansion de la France hors de ses frontières afin que nos idées, puissantes comme des armes, conquièrent nos ennemis eux-mêmes. A cette œuvre tous vos camarades veulent s'associer. Que dis-je? tous ceux qui, par leur présence ici, vous témoignent leur sympathie pensent comme nous.

ECHOS

Deuil

Notre directeur, M. Ali Bach-Hamba, vient d'être bien douloureusement éprouvé par la mort de son frère, M. Salah Bach-Hamba, décédé lundi soir à l'âge de vingt-six ans.

La Rédaction et l'Administration du *Tunisien* se joignent aux nombreux amis de M. Ali Bach-Hamba pour lui exprimer à cette occasion leur vive et profonde sympathie.

M. Charles Géniaux

Nous adressons de bien cordiales félicitations à notre ami Charles Géniaux, à qui la Société des Gens de Lettres vient de décerner le prix Balzac, pour son roman *Les Forces de la Vie*.

A la Khaldounia

Vendredi dernier a eu lieu, à la Khaldounia, l'assemblée générale annuelle pour l'examen du budget de l'exercice 1910, ainsi que pour la nomination d'un nouveau président et du Comité directeur.

M. Abdeljelil Zaouche, membre de l'ancien Comité, a été, à la presque unanimité des voix, élu à la présidence.

Ont été ensuite élus ou réélus membres du Comité directeur : MM. Rachid ben Mustapha, Khaïrallah ben Mustapha, Hadi Lakhoua, Abd el Aziz Hayouni, Ali Bach-Hamba, Abderrahman el Kaak, Chadli Dargouth, Hassan Guellaty, Ahmed Essati, Cheikh el Khidr ben Hosaine et Mohamed Bourekiba.

A tous ces messieurs, nous adressons de bien cordiales félicitations.

Dans les caïdats

Par décrets en date du 18 décembre 1909, les mutations suivantes ont eu lieu dans le personnel des caïdats :

Si Mohamed Douik, caïd de Tebourba, remplacé à Djemmal Si Mohammed Salah es Sakka, nommé lui-même caïd de Mehdiya, en remplacement de Si Larbi ben Amor.

Si Mohammed Salah Baccouche, caïd de Bizerte, passe au caïdat de Béja, en remplacement de Si Mohammed Haider, décédé, et il est remplacé lui-même à Bizerte par Si El Hadi Djilani, précédemment caïd des Fraichich.

Enfin, Si Abdesselam Goatd, khalifat des Fraichich, est nommé caïd intérimaire des Fraichich, en remplacement de Si El Hadi Djilani.

A ces distingués fonctionnaires, nous adressons de bien sincères félicitations.

Condoléances

Notre ami M. Mohamed Ghattas, commis aux Finances, vient de perdre, après une courte maladie, son jeune fils Tahar.

Nous le prions d'agréer l'expression de nos sentiments d'affectueuse condoléance.

Naissance

Mme et M. Larbi bel Hadj, secrétaire-interprète de contrôle civil au Kef, nous font part de la naissance de leur fille Zebeida.

Nous les prions d'agréer nos félicitations bien sincères.

Un confrère dans l'Océan Indien

L'Islamisme, qui se publie en français à l'île Maurice, consacre dans un de ses derniers numéros une note très aimable au *Tunisien*.

Nous ne pouvons que lui exprimer nos vifs remerciements.

“Le Siècle”

GRAND JOURNAL POLITIQUE, QUOTIDIEN

12, rue Grange-Batelière

Dans un article intitulé « A quel prix on instituera le service militaire en Algérie », M. Lucien Hubert, député des Ardennes, faisait dernièrement ces réflexions dans le *Paris-Journal* :

Si, à l'heure actuelle, l'incorporation des indigènes algériens semble délicate, c'est parce que rien n'a été fait pour préparer les esprits à une réforme de cette importance. Rien n'a été fait en Algérie pour gagner les Arabes et leur inspirer confiance; au contraire, toutes les mesures semblent avoir été prises pour les éloigner de nous. L'indigène, d'abord, n'est pas encadré; l'administrateur de commune mixte qui doit assurer le contact est sans autorité et sans pouvoirs. Il n'est pas connu de ses administrés, qui n'ont pour lui aucun attachement. Chose extraordinaire, après soixante-quinze ans d'occupation, la politique indigène algérienne est demeurée une politique de domination. Il n'est point de colonies où nos sujets soient traités plus durement et, il faut le dire bien haut, avec autant d'injustice et d'inhumanité.

Au point de vue judiciaire, l'Arabe algérien est placé sous un régime d'exception. Je ne parle pas ici des tribunaux répressifs et des cours criminelles; mais on croit rêver quand on lit que le Gouverneur général peut interner pendant une durée indéterminée, pour un motif indéterminé, un indigène quelconque. Les douars voisins des forêts appartenant à l'Etat doivent en assurer gratuitement la surveillance, concourir gratuitement à l'extinction des feux; le douar tout entier est collectivement responsable des fautes ou même de la simple négligence des gardes. Et dans les régions du Sud le régime est bien pis.

Economiquement, l'indigène est dans la situation la plus misérable qui se puisse penser. Si l'on consulte les statistiques, on constate avec douleur que depuis 1880 la superficie des terres appartenant aux indigènes, le nombre de leurs bœufs, de leurs moutons, de leurs chèvres, diminue constamment, et cela quand la population augmente! En 1902, le Gouverneur général a provoqué une enquête sur la propriété; certains rapports d'administrateurs sont d'une éloquence navrante; ils constatent la misère, annoncent la famine, prévoient des spoliations de terres et des abus du régime forestier.

Le régime des impôts est un scandale. L'indigène paie seul un impôt sur la propriété immobilière non bâtie, et le taux de cet impôt est de 10% du revenu. L'indigène paie seul des impôts pour son cheptel. Chose inouïe! le taux de ces impôts est le même pour le fermier que pour le propriétaire. Si donc un colon, propriétaire de terres pour lesquelles il ne paie aucun impôt, loue ou afferme ces terres à un métayer ou fermier indigène, celui-ci paiera comme s'il était propriétaire.

Dans toutes nos colonies on consent de plus grands sacrifices pour l'instruction et l'assistance indigènes qu'en Algérie. Chose délicate, le maigre budget d'assistance indigène fonctionnant en Algérie est alimenté par des centimes additionnels spéciaux, payés par les Arabes uniquement. Les Sociétés indigènes de prévoyance, dont on vante sans cesse les résultats, ne reçoivent aucune subvention d'aucune sorte, alors que chaque année des sommes importantes sont consacrées à l'institution des caisses régionales dont bénéficient seuls les Européens. L'Arabe ne peut obtenir de concessions gratuites, et il est exclu des ventes domaniales. Il est profondément regrettable d'avoir à constater de pareils abus.

Dans ces conditions, on ne saurait véritablement être surpris que ces malheureux, pour lesquels on n'a jamais rien fait, montrent peu d'empressement à aller servir dans nos régiments. Qu'on les traite convenablement, non pas comme des vaincus, mais comme des membres de la grande famille française, et il ne sera pas difficile de les apprivoiser, de leur donner la confiance qu'ils n'ont pas aujourd'hui. Si l'on veut une armée d'indigènes, il faut commencer par avoir une politique indigène. Je ne demande pas que l'on fasse de l'Algérie un royaume arabe, mais il ne faudrait pas non plus que ce beau pays demeurât un royaume colon. Cela est aussi peu conforme à nos intérêts qu'à nos traditions.

« Qui a commencé? », dit M. Paul Lambert dans le *Republicain*.

M. de Carnières écrit : « Le meeting arabe du Palmarium a été la première manifestation de l'antisémitisme en Tunisie ». — La première? M. de Carnières se trompe. C'est la seconde. La première remonte à l'année 1907, lors des élections à la Conférence Consultative. Il y avait à cette époque des journaux réactionnaires, notamment la *Tunisie Française*. Ces journaux combattaient la candidature du docteur Cattan, parce que juif, uniquement parce que juif. C'était bien là de l'antisémitisme manifeste.

On se souvient des attaques et des plaisanteries dont le docteur Cattan fut alors l'objet : toutes visaient sa qualité d'Israélite.

Et la *Tunisie Française* était dirigée à cette époque justement par M. de Carnières.

Le Président de la Chambre d'Agriculture faisait bel et bien de l'antisémitisme en combattant la candidature du docteur Cattan.

.... A notre avis, M. de Carnières n'est pas absolument qualifié pour se poser aujourd'hui comme le défenseur des Israélites.

L'ex-antisémite ne deviendrait-il pas juif, simplement pour embêter les Arabes?

Dans la *Presse Coloniale*, « Mirador », commentant l'entrefilet dont M. de Carnières a fait suivre sa lettre ouverte au *Temps*, dit :

C'est entendu : quiconque prêche en Tunisie le rapprochement des deux races, rapprochement basé sur le droit, sur la justice, s'expose à être accusé par M. de Carnières ou bien de mauvaise foi, ou bien d'inconscience, et, dans les deux cas, d'une action mauvaise.

Haussons les épaules et passons...

L'Enseignement primaire des indigènes en Tunisie

RAPPORT présenté au Congrès de l'Afrique du Nord, tenu à Paris du 6 au 10 octobre 1908, par M. KHAÏRALLAH BEN MUSTAPHA, interprète traducteur assermenté près le Tribunal mixte immobilier de Tunisie.

SUITE(4)

II LA MÉDERÇA ET TAADIBIA

Créée par décret beylical du 8 novembre 1894, cette école fut installée dans un local qui était affecté au logement des étudiants de la Grande Mosquée de l'Olivier. Elle conserva le nom de Méderça El Asfouria, du nom de son fondateur Ibn Asfour. Plus tard, le local ayant été annexé à la Khaldounia, l'école normale des moueddebs fut transférée rue du Pacha, dans une autre méderça mise à la disposition de l'Etat tunisien par l'Administration des Habous et aménagée à leurs frais communs avec le concours financier du Collège Sadiki. Elle changea de nom et s'appela la Méderça Ettaadibia.

Organisation actuelle de la Méderça

1° SERVICE ADMINISTRATIF. — PERSONNEL. — Il y a, à la Méderça, un directeur, un surveillant général et un surveillant de nuit.

Directeur. — Aux termes du décret qui a créé la méderça, le directeur est pris parmi les professeurs titulaires de la Grande Mosquée de l'Olivier et nommé par S. A. le Bey, sur la proposition du Directeur de l'Enseignement. Le directeur actuel, Cheikh Sidi Salah Gaiji, est en fonctions depuis onze ans, au traitement de 2.400 fr. Il est à la fois directeur, régisseur-comptable, économiste et professeur de grammaire. Comme directeur, il signale à la Direction de l'Enseignement les absences du personnel, les cas de maladie survenus chez les élèves. Il lui adresse un rapport trimestriel dans lequel il rend compte de l'état de l'enseignement et de la situation matérielle de l'école. Comme régisseur-comptable et économiste, il reçoit des fonds à titre d'avance qu'il emploie à pourvoir à la subsistance des élèves et aux besoins de l'établissement. Il entretient une comptabilité en double dont il adresse un exemplaire à la Direction de l'Enseignement pour justifier ses dépenses et se décharger des sommes reçues par lui. C'est lui qui s'occupe des menus détails de l'économat. Qu'il s'agisse du marché quotidien à faire, du plat du jour à préparer, d'un litre d'huile ou de quelques kilos de charbon à prendre dans le magasin des provisions, c'est à lui qu'il y a lieu de s'adresser. Si l'on ajoute qu'il est tenu de faire un cours de grammaire à la Méderça et deux cours à la Grande Mosquée de l'Olivier comme professeur, il est aisé de comprendre qu'il n'a guère le temps de s'occuper de la direction de son établissement au point de vue de l'instruction et de l'éducation des étudiants.

Surveillant général. — Choisi parmi les professeurs de la Grande Mosquée et nommé par arrêté du Directeur de l'Enseignement, au traitement de 900 francs par an, ce fonctionnaire est chargé d'aider le directeur à assurer la marche régulière des études et la surveillance des élèves, ainsi qu'à rédiger la correspondance administrative. Aux termes de la lettre de service qu'il a entre les mains, il est tenu de passer à la Méderça la plus grande partie de la journée pour conseiller et guider les élèves-maitres.

Surveillant de nuit. — C'est un employé, au traitement de 25 à 35 francs par mois, chargé de surveiller les élèves, à partir de six heures et demie du soir. Il assiste au repas, à la prière du soir et au coucher des élèves. Il les réveille à cinq heures du matin, assiste aux ablutions et à la première prière de la journée. Il conduit les élèves en classe et s'en va pour ne plus revenir que le soir.

2° CONCOURS D'ADMISSION DES ÉLÈVES-MAÎTRES. — Les élèves-maitres entrent au concours à la Méderça. Tous les ans, au mois de septembre, le directeur fait insérer dans le *Journal Officiel* et afficher sur les murs de Tunis un avis portant à la connaissance du public le nombre d'élèves à recevoir, la date du concours et les conditions à remplir pour y prendre part. Les candidats à recevoir sont normalement au nombre de cinq. Mais ce chiffre est souvent dépassé par suite de la nécessité de combler les vides qui se produisent dans le courant de l'année. Le candidat doit être âgé de dix-huit ans, produire un certificat de bonnes vie et mœurs. Il doit justifier de la connaissance complète du Coran et peut être interrogé sur les matières qu'il aurait étudiées. Entre deux candidats dont l'un n'est pas très bien doué, mais capable de réciter sans broncher le Coran, et l'autre, intelligent et instruit, mais ne sachant pas par cœur le Livre de Dieu dans son intégralité, le jury du concours ne se reconnaît pas le droit d'hésiter : il admet le premier et refuse le second.

Le jury se compose de trois professeurs de la Grande Mosquée, du chef des lecteurs du Coran

à la même mosquée et de l'amine (contrôleur) des moueddebs exerçant dans les kouttabs. Sur le vu du procès-verbal de ce jury, le directeur, de l'Enseignement prononce l'admission des candidats qui ont réussi, dans la mesure des places disponibles.

Enseignement arabe

L'enseignement donné à la Méderça Ettaadibia est franco-arabe. Cependant, en raison même de sa nature, l'enseignement arabe y occupe une place prépondérante. C'est ainsi que sur les 124 heures de classe par semaine, 80 sont consacrées à l'enseignement arabe, dont le programme se compose de deux parties distinctes : les sciences religieuses et les sciences profanes. Il ne sera pas sans intérêt de donner l'énumération des unes et des autres, en indiquant les heures consacrées à chacune, par semaine :

SCIENCES RELIGIEUSES	
1° Récitation du Coran.....	2 heures
2° Psaïmodie théorique.....	2 —
3° Psaïmodie pratique.....	5 —
4° Orthographe du Coran.....	5 —
5° Théodicée.....	4 —
6° Pratiques du culte.....	5 —
TOTAL.....	23 heures
SCIENCES PROFANES	
1° Grammaire { Syntaxe.....	13 heures
{ Morphologie.....	
2° Calligraphie.....	4 —
TOTAL.....	17 heures

Total des heures consacrées à l'enseignement arabe, par semaine : 40 heures.

Pendant les autres 40 heures, les élèves-maitres apprennent par cœur des textes laconiques, en vers et en prose, relatifs aux matières indiquées plus haut. La révision a lieu en dehors de la classe, dans les cellules ou chambrettes où logent les étudiants. Si l'on considère que le programme de l'enseignement se réduit en somme à la grammaire et aux sciences relatives au Coran, on peut se demander quelle instruction a acquise un élève-maitre qui a passé cinq ans à la Méderça et quelle préparation il a reçue pour remplir le rôle de moueddeb.

Une visite que nous avons faite à la Méderça, avec l'autorisation du Directeur de l'Enseignement, et les questions que nous nous sommes permis de poser aux élèves, en présence du personnel, nous autorisent à déclarer que les résultats sont loin d'être satisfaisants.

Personnel enseignant

Ce personnel comprend : 1° deux professeurs de la Grande Mosquée; 2° un moueddeb, un professeur de calligraphie et un répétiteur. Il convient d'y ajouter le directeur, qui fait le cours de grammaire. En tout, six professeurs pour 40 heures de cours par semaine. Les professeurs pris à la Grande Mosquée sont nommés par arrêté du Premier Ministre; les autres, qui n'appartiennent pas à l'Université musulmane de Tunis, sont désignés par le Directeur de l'Enseignement. Le traitement qu'ils reçoivent est vraiment insuffisant. Tel professeur ne touche, depuis dix ans, que 300 francs par an. Tel autre a un traitement annuel de 600 francs depuis la création de la Méderça (1894). Tel autre enfin, qui a vingt ans d'exercice dans l'enseignement, ne reçoit que 1.300 francs. Dans ces conditions, peut-on raisonnablement demander à ce personnel de s'intéresser au succès de l'établissement?

Le professeur se borne à enseigner, à la Méderça, exactement comme il fait son cours à la Grande Mosquée. Il explique et commente un texte tiré souvent d'un poème didactique et se garde bien de donner d'autres exemples à l'appui de la règle que ceux fournis par le texte même. Ce professeur, animé sans doute des meilleures intentions, peut-il se figurer qu'il existe, en dehors de la méthode qui a servi à le former et dont il se sert lui-même depuis nombre d'années, une autre méthode plus simple, plus rationnelle et partant féconde en bons résultats?

D'ailleurs, les livres dont on se sert à la Méderça sont ceux-là mêmes dont se servent les étudiants de la Grande Mosquée. Ces livres, qui contiennent des textes d'une concision laconique, noyés dans de copieux commentaires compliqués et subtils, appartiennent, sans aucun doute, à un autre âge. Il faut aux élèves de cette méderça, qui sont appelés à enseigner suivant une méthode moderne, des livres modernes, c'est-à-dire très simples, donnant des règles nettement formulées, pouvant au besoin se passer de commentaires. Voyellés, ils n'exigeront à la lecture aucun grand effort.

Il existe, à l'heure présente, des ouvrages clairs, précis et sans verbalisme stérile. Il s'agit tout simplement de les vouloir et de se donner la peine de les faire venir.

Enseignement français

Cet enseignement a toujours fait partie du programme de la Méderça. Mais la place qu'il y a occupée jusqu'en 1901 était si peu importante que le progrès des élèves était presque imperceptible. Un seul professeur était chargé d'enseigner aux cinq années la langue française, le calcul, le système métrique, la géographie. En 1901, le Directeur de l'Enseignement lui en a adjoint un autre. A partir de ce moment, les élèves-maitres quittèrent la Méderça avec le certificat d'études et même un ou deux ans après l'avoir obtenu. Au cours de notre visite, nous avons pu constater que les élèves-maitres, nuls ou presque nuls en arabe, étaient assez bons en français.

Cette instruction française, donnée par des maîtres compétents et dévoués, nous a paru avoir comblé bien des lacunes de l'enseignement arabe. Les élèves-maitres ont dû souvent faire la comparaison des deux méthodes, celle de

leurs professeurs d'arabe et celle de leurs professeurs de français, et ils ont certainement tiré une conclusion qui ne devait guère être favorable à la première.

Examen de sortie

Les élèves-maitres sont tenus de faire un séjour de cinq ans à la Méderça. En fait, il y en a qui partent dans le courant de l'année, soit pour cause de maladie, soit pour une autre cause. Les vides ne sont comblés qu'au commencement de l'année scolaire. D'autre part, les nouveaux élèves, étant de force inégale, sont placés dans la classe où chacun peut suivre avec fruit le cours de français. Ainsi tel élève, jugé apte à suivre le programme de 2^e année, ne peut être laissé en 1^{re} sans être condamné à y perdre son temps. Mais il devra aussi quitter l'école avec les élèves-maitres de 2^e, c'est-à-dire après quatre ans d'études. Cette situation ne laisse pas que de présenter de sérieux inconvénients pour les études arabes, dont la durée se trouve de ce fait réduite d'une année. Il est vrai que cela ne se traduit, pour l'élève-maitre, par aucune conséquence fâcheuse. Qu'il ait passé cinq ans ou seulement trois ans, il est assuré de sortir avec son diplôme de moueddeb. Depuis la création de la Méderça on n'a, en effet, enregistré aucun échec.

Le jury d'examen de sortie est le même que celui du concours d'admission. L'examen comporte des épreuves écrites et des épreuves orales. Les premières comprennent une rédaction et une question sur les pratiques du culte. C'est le président du jury qui choisit les sujets à traiter. Il les confie au directeur de la Méderça, lequel réunit les candidats à la mosquée de l'établissement et les fait composer sous la surveillance de quelqu'un. La question sur les pratiques du culte est souvent traitée à la perfection. C'est que l'élève reproduit mot pour mot le texte appris par cœur ou copié sur le livre, en profitant de l'inattention du surveillant.

Pour la rédaction, il y a eu presque toujours comme sujet : une lettre au père pour lui parler de l'enseignement, du régime, du but ou du personnel de la Méderça. Le candidat écrit sept ou huit lignes dont les trois ou quatre dernières traitent le sujet, les autres renfermant l'éternel cliché des épithètes laudatives. Peut-il en être autrement quand on songe que les candidats n'ont jamais fait de devoirs écrits ni assisté à un cours de style?

Lors de notre visite, nous avons voulu nous rendre compte si les élèves-maitres qui allaient quitter définitivement la Méderça étaient capables de rédiger une petite lettre pour demander à un père de famille le motif de l'absence de son fils de l'école. Les copies, que nous conservons, sont une navrante révélation. Des épithètes laudatives, rien que des épithètes laudatives apprises par cœur. Le reste, insignifiant, est criblé de fautes d'orthographe et de grammaire.

Quant aux épreuves orales, elles comportent des interrogations sur les matières du programme. Elles s'adressent moins à l'intelligence qu'à la mémoire du candidat. Dès lors, le succès est certain. L'élève-maitre ayant passé la plus grande partie de son séjour à la Méderça à apprendre par cœur des textes en vers et en prose.

Aux termes du décret organique, c'est le jury qui, à l'issue de l'examen, doit donner au candidat reçu, en guise de diplôme, l'autorisation écrite d'enseigner dans les kouttabs et qui peut la retirer ou la renouveler, lorsqu'il s'est écoulé un certain laps de temps entre l'examen et l'entrée en fonctions. Les choses, en réalité, ne se

passent pas ainsi. C'est le Directeur de l'Enseignement qui, sur le vu du procès-verbal d'examen, délivre un brevet de moueddeb conférant à l'impétrant, à titre permanent, le droit d'enseigner dans les écoles coraniques.

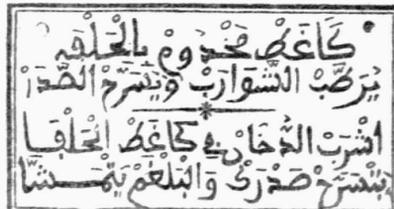
(A suivre.)

TH. HOOGSMA. — ENCYCLOPÉDIE DE L'ISLAM. Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans, publié avec le concours des principaux orientalistes. Livraisons 1 à 3 : *Aaron-Ahmed*, pages 1-192 (Ouvrage patronné par l'Association Internationale des Académies). Leyde, E.-J. Brill; Paris, Alphonse Picard, 1908.

ROBES ET MANTEAUX

MME F. GABISON
15, rue du Bon-Secours — TUNIS
Travail soigné — Livraison rapide
PRIX MODÉRÉS

Monteur électricien-mécanicien au courant de haute et basse tension désire trouver place dans une mine ou industrie.
S'adresser au bureau du journal.



MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE



PUR ALFA 100 FEUILLES

ALGERIAN HALFA S'PAPER
SUPERIOR QUALITY

Ce Papier fabriqué en Angleterre avec l'Alfa de la Province d'Oran est hygiénique, il ne dessèche pas la langue et ne fatigue pas la Poitrine

Vendredi 7 janvier 1910 et Jours suivants

Allez tous voir
THE ROYAL VIEW
(Théâtre Rossini)

Omnia-Pathé
TUNIS — Rue Amilcar — TUNIS

Le gérant : AIME LAPORTE
Tunis — Imp. Rapid 5 rue Saint-Charles

Minoterie du Belvédère

A. ZAUCHE & RAMELLA
BUREAUX : 24, avenue de France — TUNIS
Vente de Semoules & Farines
Achat de Blé toute l'année

SPÉCIALITÉS NASSOUHI

- DE RÉPUTATION UNIVERSELLE
ayant obtenu de nombreuses médailles d'or et d'argent : turques, anglaises, françaises, italiennes, espagnoles, belges, etc.
- Capsules "Nassouhi" contre la blennorrhagie aiguë et chronique..... 3 75
 - Elixir "Nassouhi" tonique, contre les douleurs des menstrues..... 3 >
 - Pilules "Nassouhi" stomaciques, toniques et reconstituantes..... 3 >
 - Rhumatisme, souverain contre les douleurs rhumatismales..... 3 >
 - Sirop Iodo-tonique, phosphaté pour les enfants lymphatiques et rachitiques..... 2 50
 - Eau Rajeunissante, enlève les taches de la peau, guérit les engelures et adoucit la peau..... 2 50
 - Huile des cheveux, fortifie le cuir chevelu et empêche la chute des cheveux..... 2 50
 - Elixir Salsepareille composé, contre la syphilis et l'asthme..... 2 50
 - Cachets stomaciques contre les digestions difficiles..... 2 >
 - Goudron balsamique contre les maladies de la poitrine..... 1 50
 - Pilules laxatives, contre la constipation..... 1 25
 - Pilules pectorales, calment la toux et facilitent l'expectoration..... 1 25
 - Eau dentifrice, contre la carie et les douleurs dentaires..... 1 25
 - Poudre épilatoire..... 1 25
 - Collyre "Nassouhi" pour les maladies des yeux..... 0 75
 - Capsules "Parisiennes" aphrodisiaques..... 5 >

Dépôt général : DELLO STROLOGO, rue Saint-Charles, 15, et dans toutes les pharmacies de Tunis.

(1) Voir le *Tunisien* des 28 octobre, 4 et 25 novembre, 16 et 23 décembre 1909.

